

MÉMO

1% Travaux Publics

Le 1% TRAVAUX PUBLICS, c'est quoi?

Cela concerne la contribution financière correspondant à un pourcentage du coût des opérations de travaux publics dans le cadre de création ou de rénovation de l'espace public (voirie, réseaux souterrains ou de transport, etc., à l'exception des bâtiments publics), pour financer des projets de créations dans l'espace public en accompagnement des chantiers, au bénéfice des territoires. C'est aussi penser une manière prospective et pertinente pour les entreprises de TP* d'expérimenter un nouveau dispositif, notamment dans le cadre de leur Responsabilité Sociale (RSE) qui viendrait nourrir leur engagement et leur culture d'entreprise.

Historique du 1% TRAVAUX PUBLICS

C'est un dispositif porté par la Fédération Nationale des Arts de la Rue et les 11 fédérations régionales depuis plus d'une dizaine d'années. Un rapport d'opportunité sur le sujet (inscrit dans la Loi LCAP** de juillet 2016) a été commandé, rédigé et remis au Ministre de la Culture et au Ministère de l'environnement et du Développement Durable. En 2018, une question orale au gouvernement a été émise par la Fédération des Arts de la Rue via le Député Hubert Julien Laferrière (2ème circonscription du Rhône), sur les suites qui pourraient être données à ce rapport. Le porte parole du gouvernement a répondu que celui-ci ne souhaitait pas rendre le rapport public pour le moment moment mais restait ouvert et attentif aux expérimentations qui auront lieu car conscient de l'importance des enjeux.

La proposition d'expérimentation du 1% culture TP fait partie des 40 propositions nationales transmises à l'été 2019 au Ministère de la Ville. Ces préconisations sont issues de temps de travail réalisés lors des Journées Nationales des 40 ans de la Politique de la Ville qui ont été organisées conjointement par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et la Métropole de Lyon.

D'autre part, un "protocole d'engagements réciproques entre l'Etat et la Métropole de Lyon" a été conclu (en d'autres mots, la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022) et intègre le fait d'étudier la faisabilité de l'expérimentation du 1% TP.

TP*=Travaux Publics
** : Loi relative à la liberté de la création, de l'architecture et du patrimoine



Enfin, le dossier de présentation de la prochaine convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Duchère pour les quartiers Sauvegarde et Château dans les années à venir, intègre aussi l'idée de cette expérimentation. Nous pourrions donc voir s'ouvrir assez rapidement une nouvelle phase de défricheurs et défricheuses à Lyon à l'image de la Compagnie Là Hors De et du Projet Sputnik qui a fait date tant au niveau artistique, médiatique que dans l'adhésion et la participation des publics.

Comment continuer d'avancer?

Nous avons identifié 4 phases qui conduiraient à la mise en place et à l'installation durable et généralisée du dispositif.

1- Etude-Action

Réalisation en 2021 d'une étude-action visant à sensibiliser au dispositif du 1% TP, les acteurs des projets de Renouvellement Urbain en Métropole de Lyon (institutionnels, culturels, des travaux publics, des conseils citoyens, ...).

Étude pragmatique et juridique des approches et outils mobilisables et de leurs complémentarités (inscription dans les conventions de RU, clause marché public, fond de dotation, SCIC, subventions, accompagnement...)

Réfléchir la place de l'expertise de la Fédération des Arts de la Rue AURA pour garantir l'éthique et affiner les processus.

2-Expérimenter par le projet (court terme)

Mettre en place un 1% TP dans un chantier prédéfini pour expérimenter.

Intégrer une clause incitant les entreprises à se rapprocher de la Fédération des Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes pour inscrire un projet 1% TP dans le cadre de leur RSE.

Avoir une ambition régionale sur le champs d'application de ce 1% TP.

3-Structurer pour accompagner et développer (moyen terme)

Impulser la création d'un fond de dotation.

Former au mécénat (loi+recherche de fond) les acteurs de la Fédération AURA et appliquer à sa gouvernance les réflexions menées par l'étude-action (éthique, positionnement de la fédération et des autres partenaires).

Mettre en place le fond, appel à dotation, collèges de gouvernance, appel à projet, expertises...

4-Soft law to hard law (long terme)

Par la multiplication des modèles d'utilisation, par la reconnaissance de leurs pertinences, oeuvrer à l'inscription définitive de ce 1% TP dans la loi, intégrant à toutes les commandes publiques de chantiers de travaux publics, cet accompagnement artistique et créatif, au bénéfice des habitants ainsi que de l'image et de la philosophie des entreprises qui transforment la ville et les paysages.